



# L'ÉCLAIR

## de Roubaix - Courcoing

### ABONNEMENTS

1 an 14 fr. 6 mois 8 fr. 3 mois 4 fr. 50  
Autres départements 1 an 16 fr. 6 mois 9 fr. 3 mois 5 fr. 50  
Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

### REDACTION ET ADMINISTRATION

ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING  
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

### ANNONCES

A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.  
A TOURCOING, 12, Rue-Desurmont.  
A LILLE, 28, Rue de Fives.

## BULLETIN DU JOUR

### Le Repos Hebdomadaire

Il y a tantôt deux ans, quand vint en discussion, devant la Chambre, le projet de loi sur l'Exposition universelle de 1900, les députés socialistes firent adopter une disposition tendant à accorder des conditions de travail humaines, aux ouvriers employés aux travaux de cette exposition.

Dans l'esprit de tous, un jour de repos par semaine constituait une de ces conditions.

D'autre part, le décret-loi de 1848 abolissant le marchandage avait été fort à propos rappelé et les Ministres d'alors étaient implicitement engagés à faire observer ses prescriptions.

Mais aucune de ces mesures — légales pourtant — n'a été appliquée et c'est pourquoi le citoyen Desfarges, député socialiste de la Creuse, a interpellé samedi le Ministre compétent, auquel il a demandé qu'une enquête fut ouverte pour vérifier les faits qu'il était venu apporter à la tribune.

Le Ministre. — M. Henry Boucher — l'a pris de très haut.

« Point n'est besoin d'enquête, a-t-il dit. Tout va bien. Je l'affirme. »

C'est en vain que Viviani, puis Jaurès sont venus à leur tour, avec leur éloquence et leur précision habituelles, démontrer combien était coupable l'optimisme de M. Boucher. Le Ministre est resté sourd à leurs objections, en faveur des ouvriers, car il était sûr d'obtenir un blanc-seing de sa majorité.

Il est donc acquis que tant que durera le cabinet Méline, les lois protectrices des travailleurs — bien rares et bien anodines, cependant, — resteront lettre morte.

Mais ce qu'il convient surtout de retenir de ce débat, c'est l'attitude de la droite en ce qui concerne le repos hebdomadaire.

Il est, en effet, des commandements de Dieu et de l'Église qui font un devoir aux chrétiens d'observer le repos du dimanche.

Les dimanches tu garderas  
En servant Dieu dévotement,  
dit la loi divine, et l'Église ajoute :

Les fêtes tu sanctifieras  
Qui te sont de commandement...

Or, les électeurs de la Chambre, — ces milliers de travailleurs, émancipés de siècle en siècle, — ont montré, samedi, qu'ils se moquaient tout aussi bien des lois religieuses que des lois civiles.

Malgré une intervention de l'abbé Lemire, en faveur du repos hebdomadaire, ils ont dit aux ongles, par leur vote en faveur du Ministre.

Vous êtes notre chose. Pour vous, il n'y a ni fêtes, ni dimanches. Peiner et suer du 1<sup>er</sup> janvier à la Saint-Sylvestre, tel est votre lot.

Voilà un langage que ne désavouerait pas le Barrois qui, le même jour, à Montluçon-Lille, se préoccupait de la façon dont on pourrait recruter les esclaves (sic) dans la Société collectiviste.

Reste à savoir, si les ouvriers consentent à remplir indéfiniment le rôle de dupes.

Les élections prochaines nous le diront.

S. SIAUVE-EVAUZY.

## INFORMATIONS

### INTÉRIEUR

#### LES PROCHAINES PROMOTIONS MILITAIRES

Paris, 12 décembre.

Il est confirmé que les promotions militaires de fin d'année seront probablement signées par le président de la République, du 26 au 29 de ce mois.

#### À PROPOS DU SUICIDE DE M. REMPLER

Paris, 12 décembre.

Nous avons relaté, hier, le suicide de M. Rempler. Transporté à l'hôpital, il n'a pas tardé à succomber des suites de ses blessures. Son corps a été déposé chez son beau père, M. Triaumont, séateur du Nord, qui habite rue de Rennes.

Le suicide de M. Rempler est dû à un violent accès de fièvre chaude. Sa santé avait été, dans ces dernières années, fortement ébranlée. On se souvient sans doute de l'interpellation qu'il fit au Sénat, au mois de février 1895, au sujet du remplacement de M. Rempler par M. Le Folleux dans l'instruction des affaires du Panama et des Chemins de fer du Sud.

À cette époque, le ministre Bourgeois était au pouvoir. Aussi, les opportunistes essayèrent-ils de découvrir un intérêt quelconque dans la résolution qu'avait prise le ministre à l'égard de M. Rempler.

Ainsi prit naissance le conflit entre le ministre radical et le Sénat, conflit qui se termina par la démission du ministre à la suite du vote hostile du Sénat sur les crédits de Madagascar. Or, le remplacement de M. Rempler était si bien motivé par son état de santé que, peu de temps après, il se voyait contraint de solliciter un très long congé.

Tout récemment, M. Rempler, qui était loin d'être rétabli, avait lui-même demandé à être déchargé des fonctions de juge d'instruction.

On lui fit à sa demande, et c'est M. Lafrenoy qui fut choisi pour le remplacer. Celui-ci devait entrer en fonctions hier, au moment même où l'on apprenait le suicide de son prédécesseur.

M. Rempler était né à Paris en 1826; il n'était donc âgé que de quarante-deux ans.

#### L'ÉTAT MENTAL DU TUEUR DE BERGERS

Billy, 12 décembre.

Le tueur de bergers Vacher sera examiné la semaine prochaine par les médecins légistes de Lyon.

L'affaire sera appelée en cour d'assises au mois de mars prochain.

### UNE PASSER NOUVELLE DE MADAGASCAR

Paris, 12 décembre.

On lit dans le Temps :  
« La Politique coloniale annonce aujourd'hui la décade du commandant Gérard, chef d'état-major du général Galliéni, et « Nous pouvons rassurer la famille et les nombreux amis de cet officier; une dépêche expéditive de Tananarive le 6 décembre, à six heures du soir, et reçue par M. Le Myre de Vilers porte la signature du commandant Gérard. »

### LA MORT DE M. VILFRET, ANCIEN DÉPUTÉ

Laval, 12 décembre.

M. Vilfret, ancien député à l'Assemblée nationale, vient de mourir à Laval, à l'âge de 87 ans.

### VIOLENT INCENDIE. — UNE VICTIME

Troyes, 12 décembre.

Un incendie a éclaté hier soir, rue du Moulinier. Plusieurs corps de bâtiments ont été détruits. Deux chevaux ont péri dans les flammes. Une vieille femme de 82 ans, Mme Médic, habitant une rue voisine, est morte de frayeur.

### ÉTRANGER

#### MORT DU SOCIALISTE SUISSE CONZETI

Zurich, 12 décembre.

Le citoyen Conrad Conzetti, un des propagandistes les plus ardents du parti socialiste suisse, s'est suicidé en se noyant dans le lac de Zurich. Il faut attribuer la cause de cet acte de désespoir aux malheurs de famille qui ont atteint notre ami ces temps derniers, et surtout à la mort prématurée de son fils.

Non seulement le parti socialiste suisse, mais aussi le socialisme international, subit une grande perte par la mort du citoyen Conzetti.

#### UNE CAUSE CÉLÈBRE EN BELGIQUE

Bruges, 12 décembre.

La cour d'assises a acquitté hier le commandant de la garde civique Van der Auvera, d'Onteveldt, qui, à la suite de la dénonciation de son ancienne maîtresse, avait été accusé d'avoir empoisonné sa femme.

#### TERRIBLE MISÈRE EN ITALIE

Rome, 12 décembre.

A Modène, 400 ouvriers ont pénétré à l'hôtel de Ville et ont demandé du pain et du travail. Des troupes ont été envoyées sur les lieux; la situation est très délicate.

#### AGITATION DANS LA RÉPUBLIQUE D'HAWAÏ

New York, 12 décembre.

Une dépêche de Port au Prince, publiée par le Herald annonce que la loi martiale a été votée.

Les ministres n'ont plus tenu de séance publique. Les élections locales se préparent.

Les membres du corps diplomatique sont indignés des précédents hautains et d'insultes de l'ambassadeur allemand.

#### UN DUEL MORTEL EN BULGARIE

Bucarest, 12 décembre.

Une interpellation a eu lieu à la Chambre sur le duel Labovary-Philippov, dans lequel, comme nous l'avons annoncé hier, M. Labovary a été tué.

Le gouvernement a déclaré que justice avait été faite. Une enquête est ouverte. M. Philippov et tous les témoins sont retenus provisoirement.

#### MORT DE LA MÈRE DE M. HICKINLEY

New-York, 12 décembre.

Mme Mac Kinley, mère du Président de la République, est morte aujourd'hui dans la matinée.

#### LA SUCCESSION DU TRÔNE DE RUSSIE

Saint-Petersbourg, 12 décembre.

On parle du prochain renouveau du grand duc héritier Georges à ses droits de succession au trône en faveur de son frère cadet, le grand duc Michel.

#### ENTRE L'ALLEMAGNE ET LA CHINE

Pékin, 12 décembre.

Les difficultés entre la Chine et l'Allemagne sont virtuellement réglées. L'Allemagne refuse de discuter l'occupation de Kiao Tschau. Le gouvernement du Chantoung est révoqué. Aucun monopole de chemin de fer ni de mines ne sera accordé à l'Allemagne.

Le voivoinage immédiat de Kiao Tschau est exclusivement réservé à l'Allemagne.

La Chine cède sur tous les autres points.

#### CAMPAGNE ANGLAISE DANS LE HAUT-NIL

Le Caire, 12 décembre.

Le gouvernement britannique a définitivement décidé que 6,000 hommes de troupes anglaises prendront part à la prochaine campagne de pénétration dans l'ancienne Égypte équatoriale et aux opérations contre les Darwichees.

Cette campagne ne sera entreprise, fait-on toutefois observer, qu'au mois de septembre de l'année prochaine, afin d'éviter les fortes chaleurs.

#### UNE EXPÉDITION AU PÔLE SUD

Montevideo, 12 décembre.

La Belgica, qui va explorer le pôle Sud et qui avait quitté Rio Janeiro le 30 octobre, faisant route vers Punta Arenas, a passé le 11 novembre à Montevideo, où elle a été arrêtée quelques heures pour prendre des vivres frais et expédier sa correspondance.

Si des vents défavorables n'ont pas contrarié les prévisions de M. de Gerlache, la Belgica doit avoir atteint, à l'heure actuelle, les régions polaires où se font les premières observations scientifiques.

#### UN HORRIBLE DRAME DE LA MISÈRE

Meitz, 12 décembre.

Hier, à Sarrouville, Mme Welo, qui était dans une profonde misère, a jeté ses trois fillettes, âgées de sept, cinq et deux ans, dans un puits, et s'y est ensuite précipitée.

Les quatre cadavres ont été retirés peu de temps après.

## L'HONNEUR DE L'ARMÉE

Quand un incident dramatique, poignant, mystérieux, autour duquel s'agitent l'angoisse et l'anxiété publiques vient à se produire, on ne se préoccupe généralement ni de la qualité, ni de la profession exercée par les acteurs du drame qui émeut l'opinion. Si c'est d'un épicier, d'un industriel, d'un professeur qu'il s'agit, personne ne songe à invoquer l'honorabilité intangible de la corporation à laquelle il appartient, et c'est sur le fait même qui passionne la foule, que s'exerce la sagacité des jugements individuels.

Dès qu'un militaire se trouve mêlé, de près ou de loin, à la tragédie qui agite la curiosité, un facteur nouveau intervient, qui fait perdre la tête à tout le monde et déchaîne toutes les sottises et tous les non-sens. Ce facteur, c'est l'« honneur » de l'armée.

Bien entendu, pour que l'honneur de l'armée soit en jeu, il faut que le personnage militaire soit au moins un officier. Un petit pouce caillou qu'un conseil de guerre condamne à mort pour avoir jeté un bouton de tunique à la tête de son capitaine ne saurait ébranler la fibre patriotique, et l'« honneur » de l'armée signifie dans la circonstance le prestige des hauts grades, dont les actes échappent à toute appréciation, autre que le témoignage de l'admiration la plus naïve.

Voilà pourquoi cette ténébreuse affaire Dreyfus, dans laquelle on ne voit guère que les contradictions s'accumuler, depuis qu'elle est posée devant la conscience du pays. Elle donne lieu aux récits les plus fantastiques, aux actes les plus extravagants et à tous les points d'interrogation que font naître tant d'extravagances et d'invraisemblances; de phrase et d'autre, on répond par une phrase stéréotypée : « Ne touchez pas l'honneur de l'armée. »

Il ne s'agit pourtant pas de l'honneur de l'armée, quand on cherche à savoir pourquoi le colonel Henry, déguisé en rat de cave, est allé fouiller dans les cartons d'une modeste, pour y saisir des allumettes de contrebande.

Ce colonel Henry était, paraît-il, l'ennemi intime du colonel Picquart, cité comme témoin dans l'enquête, avant l'arrivée de ce témoin, qui occupa une haute situation dans l'armée, qui était l'aveugle d'une mission de confiance considérable, au-dessous des portes de son appartement, on fouille dans ses meubles, on saisit sa correspondance, et si l'on s'inquiète d'actes si graves, accomplis d'une façon absolument extra-légale, on vous ferme la bouche avec ce mot qui répond à tout : L'honneur de l'armée est comme la femme de César. Vous ne savez rien, taisez-vous.

Mais c'est précisément parce que je ne sais pas que je suis inquiet. Je suis tourmenté par l'apparence au moins étrange de tout ce qui se passe, par l'insistance que M. Scheurer-Kestner apportait samedi au Sénat à déclarer que nul n'oserait affirmer la légalité d'un jugement rendu sur d'autres pièces que celles produites aux débats contre l'accusé, insistance à laquelle ni le ministre de la guerre, ni le président du Conseil, n'ont riposté par une parole claire et précise.

Le ministre de la guerre a invoqué l'honneur de l'armée, le président du Conseil également et M. Scheurer-Kestner a fait comme les autres.

Et le plus admirable dans tout cela, c'est que des deux côtés, on se dit satisfait; les partisans de l'innocence de Dreyfus se déclarent enchantés du résultat obtenu; ceux qui croient à la culpabilité ne le sont pas moins.

Veut-on dire par l'invoquant de l'honneur de l'armée, que les actes de la autorité militaire sont d'une nature telle que nul n'a le droit de les examiner impartiallement, sans parti pris de vénération ?

Que le général Billot, voire M. Méline, proclament hautement l'autorité de la chose jugée, je le comprends à peine, mais les ministres, ils ne peuvent que se référer aux décisions du conseil de guerre de 1894. Mais de là à poser en principe que les décisions militaires sont infaillibles, et qu'on est un mauvais citoyen si l'on s'enquiert des conditions de régularité dans lesquelles l'autorité a rendu son jugement, il y a un abîme et cette dernière proposition que je vois formulée dans quelques journaux, me paraît sortir des limites du bon sens.

Les conseils de guerre, hélas ! n'ont pas plus le don d'infaillibilité que les autres tribunaux, et il me serait facile de montrer trop souvent qu'on a obtenu de eux des sentences abominables, même lorsqu'elles étaient régulièrement prises. Faut-il rappeler la condamnation de Ney, de Labédoyère et de tant d'autres.

Mais il s'agit, dans l'espèce, bien moins d'une question de fond que de légalité. La légalité, en matière judiciaire, est la sauvegarde sacrée de tous les citoyens. Les règles de droit commun dictées par la législature moderne sont d'autant plus imprescriptibles qu'elles s'appliquent à des juridictions exceptionnelles. Contre le droit il n'y a pas de droit. Rien ne doit prévaloir contre la charte des droits de l'homme; les garanties qu'elle assure à tous en les étendant aux plus vils, aux plus misérables, comme aux plus vertueux. Malheur au pays sur lequel plane une autorité arbitraire, susceptible de violer ces garanties, et dont on légitime les actes, en invoquant je ne sais quelles prérogatives resumées dans le mot : l'honneur de l'armée.

L'honneur de l'armée, si l'on veut dire par là le respect attaché au fonctionnement normal d'une collectivité, ne se conçoit pas en dehors de la légalité, des règles étroites du droit commun.

Qu'on laisse donc les grands mots vides de sens; le chef de l'armée est un fonctionnaire comme les autres, chargé de veiller, dans la limite de ses attributions, à l'application stricte de la loi, à en réprimer les violations, non à les couvrir.

Justicé, les déclarations enfumées du général Billot n'ont pas signifié grand chose, puisqu'elles ont satisfait les deux convictions contradictoires; aussi bien celles qui proclament la culpabilité de Dreyfus, que celles qui proclament son innocence.

Ceux qui n'ont pas de conviction faite à cet égard, que les incidents extraordinaires de cette polémique rendent perplexes et qui, en pesant les paroles du gouvernement, n'y ont vu qu'une suite ininterrompue des déclarations mensongères, veulent qu'on les rassure par des faits, non par des mots.

GUSTAVE BOUVEZ,  
Député de la Seine.

## L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 12 décembre.

Le *Matin* dit qu'il n'y a pas eu de confrontation hier entre le commandant Esterhazy et M. Mathieu Dreyfus.

Le témoin important M. Penot, sera entendu demain. L'enquête sera terminée avant la fin de la semaine, ajoute notre confrère.

Les trois journaux croient, au contraire que l'enquête pourra durer encore, une quinzaine de jours.

#### LA DAME VOILÉE

Le *Petit Journal* dit que l'énigmatique dame voilée a fixé, il y a quelques jours, un rendez-vous au commandant Esterhazy, celui-ci, respectant l'incognito qu'elle s'était imposé, n'a pas cru devoir se rendre à l'appel de cette mystérieuse dame, en raison de la « filature » dont il est l'objet.

#### La version de l'« Intransigeant »

L'*Intransigeant* publie les révélations suivantes que nous reproduisons à titre de document et en laissant la responsabilité à notre confrère :

Dreyfus était exaspéré depuis longtemps de la campagne antisémite menée par plusieurs journaux.

Tout ambitieux, il se disait que, si ne pouvait jamais atteindre aux sommets de la hiérarchie qu'il rêvait.

Et il pensait que, dans ces conditions, il serait préférable pour lui de reconnaître comme définitifs les résultats de la guerre de 1870, d'aller habiter l'Alsace, où il avait des intérêts, et d'adopter enfin la assise lit allemande.

C'est alors qu'il songea à donner sa démission à quitter l'armée.

Mais, auparavant, il écrivit directement à l'empereur d'Allemagne, afin de lui faire part de ses sympathies pour la personne et pour la nation dont il est le chef, et lui demanda s'il consentait à lui permettre d'entrer avec son grade dans l'armée allemande.

Guillaume II fit servir au capitaine Dreyfus, par l'entremise de l'ambassade d'Allemagne, qu'il était préférable qu'il servit le pays allemand, sa vraie patrie, dans le poste que les circonstances lui avaient assigné, et qu'il serait considéré à l'état major allemand, comme un officier en mission en France.

La promesse lui était faite, en outre, qu'en cas de guerre il prendrait immédiatement rang dans l'armée allemande.

Dreyfus accepta ces conditions.

Et son travail commença; elle dura jusqu'au jour où le théâtre fut arrêté.

Ce préambule était nécessaire à ce qui va suivre.

Une des fameuses pièces secrètes est une lettre de l'empereur d'Allemagne lui-même.

Elle fut déposée, photographiée et répliquée ou elle avait été prise.

Dans une lettre adressée à M. de Munster, Guillaume II nommait tout au long le capitaine Dreyfus, commentait certains renseignements et chargeait l'agent de la légation de communiquer avec lui d'indiquer au traitre les autres renseignements à recueillir, nécessaires à l'état major allemand.

Une note Havas déclare faux en tous points le récit de l'*Intransigeant* :

« Nous sommes autorisés à déclarer au nom du gouvernement, dit cette note, que les prétendues pièces secrètes annoncées par l'*Intransigeant*, n'ont jamais existé. »

### D'autre part, M. Charles Dupuy, ancien président du Conseil, déclare cette histoire fautive en tous points.

#### AU QUARTIER LATIN

L'effervescence a continué hier au quartier latin.

À la Faculté, lorsque M. Chesson est arrivé pour faire ses cours, les étudiants ont crié avec tant de force : « A bas Scheurer ! A bas Zola ! A bas le syndicat ! Vive l'armée ! » que le professeur a dû renoncer à parler.

À la sortie des cours, les manifestants se sont trouvés enfermés dans un vaste cordon d'agents qui se sont serrés en ce lieu ont livré passage que par petits groupes. C'est par fourées de six qu'on les a laissés passer.

Vers cinq heures, trois cents étudiants environ sont parvenus à se reformer en une masse compacte qui s'est dirigée boulevard Saint-Marc, boulevard de l'Hôpital, pont d'Austerlitz, Bastille, boulevard de Sébastopol, vers le boulevard Montmartre pour marcher sur le *Figaro*, quand elle a été dissoute par les agents rue Réaumur et rue Vivienne. Deux arrestations non maintenues ont été opérées. Rue Drouot, le poste a été renforcé et les agents du neuvième arrondissement consignés.

#### À l'île du Diable

La Politique Coloniale raconte que le gouverneur de la Guyane a reçu la visite de l'amiral Escadre, qui s'était arrêté aux îles du Salut avant de venir à Cayenne.

L'amiral Escadre aurait été envoyé, sur la demande du gouverneur, pour procéder à l'installation d'un Buvvillat, destiné à enlever l'île du Diable.

Le flet Buvvillat est l'engin qui sert à protéger les cuirassés contre les torpilleurs.

#### UNE CAUSE CÉLÈBRE

#### L'Assassinat de Lamarre

Paris, 12 décembre.

La femme Carrara, au retour de Bictre à Paris, après la récolement du crime, aurait fait des révélations importantes.

Ces révélations concerneraient les manœuvres auxquelles se livrèrent les assistants pour se débarrasser du cadavre de Lamarre. Elle a aussi aux magistrats bien de quoi admettre que l'incrimination du corps de Lamarre est d'une suite nuit, et ce serait sur ce point que la femme Carrara aurait donné de nouveaux renseignements.

D'une part, on prétend que Carrara aurait employé plusieurs nuits pour brûler le corps, et qu'elle aurait augmenté encore, s'il le faut, l'horreur du crime; d'autre part, on dit que le malheureux garçon de recette aurait été coupé en morceaux avant d'être incinéré.

«Voilà, quelques détails complémentaires sur l'assassinat de Lamarre :

Carrara (Navier Ange), né le 17 mars 1863, à Albion (Italie), est fille d'Antoine Carrara et de Canina Nicoll, tous deux italiens. Antoine Carrara est décédé.

Carrara a été naturalisé Français par décret du 1<sup>er</sup> novembre 1895. Il doit, en conséquence être inscrit sur les tableaux de recensement de la classe formée après sa naturalisation. Il tira au sort dans le canton de Villejuif et eut le numéro 45. Le conseil de révision l'ayant déclaré bon pour le service armé, il fut assimilé à la classe de 1883 qui a actuellement passé dans la territoriale.

Carrara aurait eu un congé dans l'armée italienne, à Bergame.

Paris, 12 décembre.

La femme Carrara a déclaré à M. Cochard que son mari avait eu l'intention de tuer son beau-père, avec lequel elle entretenait des relations; elle devait lui verser un narcotique dans son breuvage, son mari devait ensuite le pendre pour faire croire à un suicide; mais elle craignait de dissuader Carrara d'exécuter ce sinistre projet.

#### Ça & Là

#### Je n'voudrais pas être garçon d' r'cettes

I  
J'ai bien que j'ai dans la pommade Et qu'il y a encore pour longtemps. A moins qu'un jour de boucadiade On fasse la part aux pauvres gens. Mais quand j'aurais de vrais d'rouettes Et d'vieux pomades à tous les pas : Ben, ma foi non, je n'voudrais pas Être garçon de r'cettes.

II  
Qué qu'a m'a fait d'avoir un bell' plure, Un grand bicorne, un bel emploi Et d'risquer qu'on m'cass' la figure Pour de l'argent qu'est pas à moi, On' ceux pour qui j'aurais mes gambettes Solaient chez eux à prendre leurs ébats. Ben, ma foi non, je n'voudrais pas Être garçon de r'cettes.

III  
Par ce temps d'affreux ministères Et de panatins inclus, J'aurais peur d'être la misère En promenant des sacs d'écus. J'aurais peur qu'on m' lance des boulettes Ou qu'on m' flanque des coups de cout'las. Ben, ma foi non, je n'voudrais pas Être garçon de r'cettes.

IV  
Ça n'vous fait-y pas un bell' culasse D'être bourré d'or et d'petits bleus, Quand on a pour tout bénéfice De s'faire occire entre qu'at'rs-jeux, Par un gaillard à rousgaquettes Ou l'créancier dans l'embarras. Ben, ma foi non, je n'voudrais pas Être garçon de r'cettes.

V  
Ce qu'il faut à M. Méline, c'est un peu, ple bien soumis, préférant aux chants révolutionnaires la *Yochka* de la digue du Gondouilla. On n'a jamais su ce que ça voulait dire, mais on sait que n'ébranler pas les vieilles bases, n'virtueuse société bourgeoise? Mais

### CHoses ET AUTRES

#### A RECULONS

On prétend que les écrivains marchent à reculons. Cela n'est pas tout à fait vrai. Elles ne reculent qu'à l'instinct ou on veut les saisir. Un coup de queue leste ment donné dans l'eau, et les voilà au diable. Par contre, la République opportuniste n'a pas besoin de se sentir menacée pour opérer le mouvement de recul de l'écrivain. Elle a pour fonction essentielle de fléchir en arrière dans les eaux basses où elle se traîne. Vous vous rappelez le temps peu fertile en miracles où ses apôtres nous criaient de toute la force de leurs poumons, et Dieu sait s'ils n'avaient, que le progrès s'accomplirait lentement, sagement, méthodiquement, mais qu'il s'accomplirait. A les entendre, nous étions de dangereux évergèthes, nous étions la charue devant les bœufs, nous compromissions l'avenir avec nos protestations déclamatoires. La véritable sagesse consistait à savoir attendre. L'euféa opportuniste sonnait un jour ou l'autre et alors ce serait un spectacle magnifique; toutes les réformes se réaliseraient d'elles-mêmes pour la grande joie de la démocratie, enfin récompensée, de son intelligente patience. Les gros malins ne nous disaient pas qu'ils avaient cassé l'aiguille de l'horloge et que l'heure attendue n'y sonnerait point tant qu'ils auraient le charge de la régler.

Jules Vallès m'a cent fois raconté que Méline, le prenant sous le bras dès la première séance de la Commune, s'était écrié sur un ton lyriquement solennel :

« Nous allons, mon cher collègue, faire de grandes choses ! »

Le lendemain, il tentait la série des grandes choses en présentant la poudre d'éscampette. Depuis cette époque, il n'a jamais cessé de filer toutes les fois qu'on lui a proposé la marche en tout. Je dois d'abord reconnaître que le parti opportuniste, dont il est devenu la principale lumière, l'a toujours consciencieusement suivi dans son perpétuel retour en arrière.

C'est ce qui explique pourquoi et comment nous en sommes encore; après vingt-sept ans de République, à discuter parlementairement sur la question de la censure.

La censure ? Mais à quoi cela rime-t-il donc dans une démocratie aussi éclairée que la nôtre ? De deux choses l'une : ou l'œuvre est immorale, et la public la sifflera; ou elle ne l'est point et le gouvernement n'a rien à y voir. Je me présente mal, en effet, un pièce ordurière réussissant au théâtre. Il y aurait là tels mots et telles situations qui indigneraient les spectateurs et l'équilibre se rétablirait tout seul sans que dame censure ait besoin de rebourbir ses vieux ciseaux. Et puis de quel droit l'Etat fourre-t-il son nez dans les productions des écrivains ? Qu'a-t-il à démêler, avec les muses ? Les muses sont de belles et bonnes déesses qui ne connaissent point de velleux pas connaître M. Méline. Vous figurez-vous Shakespeare, Hugo ou Molière ayant débarqué eux l'ombre penchée d'un censeur qui regarde ce qu'ils écrivirent ? Mais c'est à faire avorter l'inspiration sous leur plume sacrée

Il y a au surplus un danger réel à laisser l'Etat s'ériger en censeur. Au moment où il a exercé son contrôle sur une œuvre, cette œuvre a forcément l'étiquette de la plus parfaite moralité. Or, c'est le contraire qui se produit le plus souvent. Conduisez donc vos filles au café concert sous le prétexte que les chansons ont été visées par la censure, et elles en entendront de belles.

Au fond, le gouvernement ne tient à passer sur les productions de la scène que pour empêcher les idées de révolte, et de justice sociale de s'y faire jour. Ce n'est pas le vice : c'est la vertu qui l'épouvante. Quand le peuple applaudit des calembredaines et des insanités, c'est tant de gagné pour les gouvernants et les capitalistes; pendant ce temps, il ne pense pas. Et là est toute la force des maîtres.

Ce qu'il faut à M. Méline, c'est un peu, ple bien soumis, préférant aux chants révolutionnaires la *Yochka* de la digue du Gondouilla. On n'a jamais su ce que ça voulait dire, mais on sait que n'ébranler pas les vieilles bases, n'virtueuse société bourgeoise? Mais